

# **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10 256 492 DT et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>, 673 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe

une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

### ***Responsabilités de l'auditeur***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 19 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>8 206 636,409</b>	<b>7 504 513,106</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 724 132,331	7 139 245,674
b-Obligations et valeurs assimilées	2	482 504,078	365 267,432
<b>AC 2-Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 074 798,869</b>	<b>1 901 088,265</b>
a-Placements monétaires	3	1 479 117,823	1 482 054,120
b-Disponibilités	4	595 681,046	419 034,145
<b>AC 3-Créances d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>5 271,016</b>	<b>3 754,216</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 286 706,294</b>	<b>9 409 355,587</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1-Opérateurs créditeurs</b>	<b>6</b>	<b>17 855,258</b>	<b>15 927,450</b>
<b>PA 2-Autres créditeurs divers</b>	<b>7</b>	<b>12 358,473</b>	<b>10 203,133</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>30 213,731</b>	<b>26 130,583</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>8</b>	<b>10 029 313,862</b>	<b>9 178 717,720</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>227 178,701</b>	<b>204 507,284</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	227 178,701	204 507,284
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 256 492,563</b>	<b>9 383 225,004</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 286 706,294</b>	<b>9 409 355,587</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

	Notes	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<b>PR 1-Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>10</b>	<b>299 430,407</b>	<b>294 559,114</b>
a-Dividendes		279 226,420	276 423,580
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 203,987	18 135,534
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>95 497,323</b>	<b>68 858,066</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>394 927,730</b>	<b>363 417,180</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>-152 548,758</b>	<b>-142 316,140</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>242 378,972</b>	<b>221 101,040</b>
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>13</b>	<b>-18 852,895</b>	<b>- 15 913,987</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>223 526,077</b>	<b>205 187,053</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>3 652,624</b>	<b>- 679,769</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>227 178,701</b>	<b>204 507,284</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>- 3 652,624</b>	<b>679,769</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>602 388,312</b>	<b>1 043 533,558</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 82 013,783</b>	<b>- 236 404,579</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 1 734,037</b>	<b>- 4 027,263</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>742 166,569</b>	<b>1 008 288,769</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>742 166,569</b>	<b>1 008 288,769</b>
a-Résultat d'exploitation	223 526,077	205 187,053
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	602 388,312	1 043 533,558
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 82 013,783	-236 404,579
d-Frais de négociation de titres	- 1 734,037	- 4 027,263
<b><u>AN 2-Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-Transactions sur le capital</u></b>	<b>131 100,990</b>	<b>95 234,693</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>1 072 288,861</b>	<b>1 160 309,390</b>
Capital	402 783,600	484 955,766
Régularisation des sommes non distribuables	580 750,703	618 510,315
Régularisation des sommes distribuables	88 754,558	56 843,309
<b>b-Rachats</b>	<b>- 941 187,871</b>	<b>-1 065 074,697</b>
Capital	- 353 422,909	- 444 001,439
Régularisation des sommes non distribuables	- 510 732,724	- 567 180,830
Régularisation des sommes distribuables	- 77 032,238	- 53 892,428
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>873 267,559</b>	<b>1 103 523,462</b>
<b><u>AN 4-Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	9 383 225,004	8 279 701,542
b- en fin d'exercice	10 256 492,563	9 383 225,004
<b><u>AN 5-Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	3 788 403,844	3 747 449,517
b- en fin d'exercice	3 837 764,535	3 788 403,844
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,673</b>	<b>2,477</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,91%</b>	<b>12,13%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **AU 31 DECEMBRE 2017**

#### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :**

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

#### **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Actions et droits rattachés</b>	<b>Nombres de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>% de l'Actif Ne</b>
ADWYA	55 920	203 327,938	297 550,320	2,90%
AMEN BANK	9 581	250 808,117	225 412,187	2,20%
ARTES	50 978	355 322,745	315 757,732	3,08%
ATB	59 499	287 043,535	251 085,780	2,45%
ATL	21 504	66 558,283	66 447,360	0,65%
ATTIJARI BANK	13 706	253 613,060	499 172,520	4,87%
BIAT	2 954	214 980,820	358 698,312	3,50%
BT	60 278	362 533,484	485 780,402	4,74%
CIL	6 333	112 525,150	103 544,550	1,01%
CITY CARS	16 752	217 148,550	175 778,736	1,71%
DELICE HOLDING	14 861	198 119,390	245 206,500	2,39%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 540	423 257,303	422 000,280	4,11%
EURO-CYCLES	12 843	182 707,600	347 133,447	3,38%
MONOPRIX	37 879	572 428,975	434 510,009	4,24%
ONE TECH HOLDING	55 223	364 998,678	735 349,468	7,17%
PGH	37 179	214 131,634	372 905,370	3,64%
SAH	27 825	210 221,250	443 307,900	4,32%
SFBT	47 571	362 251,476	939 289,395	9,16%
SIMPAR	10 443	252 761,385	443 190,477	4,32%
TL	8 244	179 772,039	113 495,148	1,11%
TUNINVEST	400	2 571,172	2 600,000	0,03%
UIB	19 891	263 436,179	445 916,438	4,35%
<b>Total</b>		<b>5 550 518,763</b>	<b>7 724 132,331</b>	<b>75,31%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	150 000,000	151 999,890	1,48%
ATL 2013-1	1 000	60 000,000	62 271,386	0,61%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	14 284,000	14 881,384	0,15%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	700	14 000,000	14 524,098	0,14%
HL 2017-2	500	50 000,000	51 505,479	0,50%
<b>Total 1</b>		<b>288 284,000</b>	<b>295 182,237</b>	<b>2,88%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>				
BTA 5.5% MARS 2019	100	105 270,000	104 184,239	1,02%
BTA 5.5% MARS 2019	80	82 096,000	83 137,602	0,81%
<b>Total 2</b>		<b>187 366,000</b>	<b>187 321,841</b>	<b>1,83%</b>
<b>Total 1+2</b>		<b>475 650,000</b>	<b>482 504,078</b>	<b>4,70%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2017 à 6 026 168,763 DT contre 5 927 742,936 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 98 425,827 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	285 214,490
Emprunts des sociétés	200 000,000
Emprunts d'Etat	-
<b>Total</b>	<b>485 214,490</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	303 613,813	221 488,880	-	-82 124,933
Emprunts des sociétés	68 286,000	-	68 286,000	-
Emprunts d'Etat	14 888,850	-	15 000,000	111,150
<b>Total</b>	<b>386 788,663</b>	<b>221 488,880</b>	<b>83 286,000</b>	<b>-82 013,783</b>

## 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017 à 1 479 117,823 DT soit 14,42% de l'actif net. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 180 jours en date du 27/09/2017 rémunéré au taux de TMM+2,4%.

#### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banques s'élèvent au 31/12/2017 à 595 681,046DT, soit 5,81% de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 5 271,016 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 30 213,731 DT, le taux d'emploi en liquidités est ramené à 5,56 % de l'actif net.

#### 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 5 271,016 DT, contre 3 754,216 DT au 31/12/2016 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

#### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 17 855,258 DT contre 15 927,450 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	11 618,083	10 282,842
Dépositaire	6 237,175	5 644,608
<b>TOTAL</b>	<b>17 855,258</b>	<b>15 927,450</b>

#### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 12 358,473 DT, contre 10 203,133 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
CAC	7 123,459	6 929,066
Publication	400,000	200,000
Etat	3 937,706	2 277,700
Conseil du Marché Financier (CMF)	897,308	796,367
<b>Total</b>	<b>12 358,473</b>	<b>10 203,133</b>

#### 8. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

##### Capital au 31/12/2016

Montant	9 178 717,720
Nombre de parts	3 788 403,844
Nombre de porteurs de parts	9

##### Souscriptions réalisées

Montant	402 783,600
Nombre de parts émises	402 783,600

##### Rachats effectués

Montant	353 422,909
Nombre de parts rachetées	353 422,909

##### Capital au 31-12-2017

Montant <sup>(2)</sup>	9 228 078,411
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	3 837 764,535
Nombre de porteurs de parts	9

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 10 029 313,862 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>9 228 078,411</b>
Résultat 2016 capitalisé	204 507,284
Régularisation du résultat 2016 capitalisé	8 069,696
Variation des différences d'estimation	602 388,312
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-82 013,783
Régularisation des sommes non distribuables	70 017,979
Frais de négociation de titres	-1 734,037
<b>Capital au 31/12/2017</b>	<b>10 029 313,862</b>

#### 9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2017 un montant de 227 178,701 DT contre 204 507,284 DT au 31/12/2016 ; il se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Résultats distribuables	223 526,077	205 187,053
Régularisation	3 652,624	- 679,769
<b>TOTAL</b>	<b>227 178,701</b>	<b>204 507,284</b>

#### 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2017 un montant de 299 430,407 DT contre 294 559,114 DT au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

<b><u>Dividendes</u></b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
des actions admises à la cote	279 226,420	276 423,580
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	8 343,811	8 753,965
Intérêts sur obligations	11 860,176	9 381,569
<b>TOTAL</b>	<b>299 430,407</b>	<b>294 559,114</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 95 497,323 DT, contre 68 858,066 DT au 31/12/2016 ; il se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Intérêts sur les avoirs bancaires	15 717,898	31 914,653
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	79 779,425	36 943,413
<b>TOTAL</b>	<b>95 497,323</b>	<b>68 858,066</b>

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2017 à 152 548,758 DT, contre 142 316,140 DT au 31/12/2016 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération du gestionnaire	126 141,955	117 511,603
Rémunération du dépositaire	26 406,803	24 804,537
<b>TOTAL</b>	<b>152 548,758</b>	<b>142 316,140</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 18 852,895 DT, contre 15 913,987 DT au 31/12/2016 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Honoraires CAC	8 875,375	6 591,722
Redevance CMF	9 742,187	9 100,826
Publicité et publication	200,000	199,020
Commission bancaire	28,833	15,419
Impôts et taxes	6,500	7,000
<b>Total</b>	<b>18 852,895</b>	<b>15 913,987</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,103	0,096	0,081	0,077	0,065
Charges de gestion des placements	-0,040	-0,038	-0,036	-0,034	-0,033
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,063</b>	<b>0,058</b>	<b>0,045</b>	<b>0,043</b>	<b>0,032</b>
Autres charges	-0,005	-0,004	-0,005	-0,004	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,058</b>	<b>0,054</b>	<b>0,040</b>	<b>0,039</b>	<b>0,029</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,059</b>	<b>0,054</b>	<b>0,041</b>	<b>0,039</b>	<b>0,029</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,157	0,275	-0,157	0,219	-0,097
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,021	-0,062	-0,014	-0,030	-0,037
Frais de négociation de titres	0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,135</b>	<b>0,212</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,188</b>	<b>-0,136</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,193</b>	<b>0,266</b>	<b>-0,131</b>	<b>0,227</b>	<b>-0,107</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,135</b>	<b>0,212</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,188</b>	<b>-0,136</b>
Régularisation du résultat non distribuable*	0,002	0,002	0,000	0,001	0,002
<b>Sommes non distribuables*</b>	<b>0,137</b>	<b>0,214</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,189</b>	<b>-0,134</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2,673</b>	<b>2,477</b>	<b>2,209</b>	<b>2,340</b>	<b>2,112</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,19%	0,18%	0,20%	0,17%	0,18%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,30%	2,26%	1,77%	1,80%	1,37%

L'actif net moyen étant arrêté à 9 717 386,347 DT.

\* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.